

Au cours de la séance plénière des 8 et 9 janvier 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- accueilli une délégation libanaise venue prendre connaissance des méthodes de travail de la CTI
- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 4 décembre 2007
- entendu une communication du Président relative au report au 21 mars prochain de l'examen par ENQA de l'évaluation externe de la CTI
- fait le point sur l'organisation du colloque du 5 février 2008, à Clermont-Ferrand.
- entendu Monsieur Gérard DUWAT présenter les résultats de la 18<sup>ème</sup> enquête socio-économique conduite par le CNISF auprès des ingénieurs diplômés
- pris connaissance de l'enquête socio-économique spécifique aux ingénieurs chimistes publiée par l'UNAFIC
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

## 1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)

### - Région Bretagne – Académie de Rennes

**Ecole navale:** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole navale*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR):** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes):** Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes* dans les six spécialités - *Electronique et informatique industrielle – Génie civil et urbain (nouvel intitulé) – Génie mécanique et automatique – Informatique – Matériaux et nanotechnologies - Systèmes et réseaux de communication (nouvel intitulé)* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

### **Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (Agro Campus):**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur de formation agroalimentaire de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission donne un avis défavorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitières de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) :** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Université Rennes-I (ENSSAT) :** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I*, dans les trois spécialités - *Electronique et informatique industrielle – Logiciel et système informatique – Optronique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Université Rennes-I (IFSIC) :** Avis favorable au renouvellement, pour 1 an seulement, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Rennes-I spécialité Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Ecole nationale de la santé publique (ENSP) :** La Commission a pris acte de la reprise par l'Ecole des hautes études en santé publique, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, des missions qui étaient celles de l'Ecole nationale de la santé publique. Elle donne un avis favorable, pour 3 ans ([durée maximale pour les diplômes de spécialisation](#)), à l'habilitation du nouvel établissement à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études en santé publique*, spécialité *Génie sanitaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Ecole Louis de Broglie :** Décision favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole Louis de Broglie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Décision favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole Louis de Broglie*, spécialité *Génie industriel*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

**Ecole des métiers de l'environnement (EME) :** Décision favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole des métiers de l'environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

## 2/ Suivi général des habilitations

**Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCIL):** Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

## 3/ Création d'une nouvelle école – Avis d'opportunité

**Université de La Réunion:** Avis favorable à la création d'une école d'ingénieurs à l'Université de La Réunion, Dès sa création cette école accueillera la spécialité *Agroalimentaire* créée à l'Université à partir de la rentrée 2006. Un avis favorable est également donné à la création d'une nouvelle spécialité dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

Les titres d'ingénieur diplômé correspondants et la durée proposée pour l'habilitation seront définis dès la création de l'école.

## 4/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

**Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg):** La Commission prend acte de la demande de l'Etablissement de créer, dans le cadre de l'apprentissage, une formation d'ingénieur, spécialité *Génie climatique et énergétique*, en partenariat avec l'ITII Alsace. Elle ne peut se prononcer en l'état actuel du dossier, ce dernier ne permettant pas de s'assurer que l'Etablissement dispose des moyens nécessaires à l'ouverture de la formation.

**Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux :** La Commission a considéré avec intérêt la demande d'habilitation à préparer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux*, dans le cadre de l'apprentissage, avec un recrutement étendu et une pédagogie spécifique. L'avis sera donné dès que l'Ecole aura fourni les documents qui attesteront la faisabilité de la formation.

**Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE Paris):** Décision favorable à l'extension à la majeure *Systèmes électroniques pour les transports*, de la préparation dans le cadre de l'apprentissage du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique*